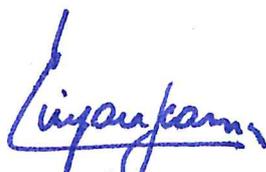


AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la demande d'autorisation du 17 août 2020 présentée par le bureau d'études SCHROEDER & ASSOCIES Ingénieurs-Conseils, aux fins d'obtenir l'autorisation de réaliser un réseau séparatif dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des Fleurs à Mondercange fait objet de la décision ministérielle (référence : EAU/AUT/20/0709) qui prévoit que le réseau d'eaux pluviales se raccordera à la décharge du déversoir n°3920DV05 puis rejoindra le ruisseau Kiemelbach et le réseau d'eaux mixtes se raccordera sur le regard n°RM-0005 situé dans la route d'Esch (CR 106) à Mondercange.

Mondercange, le 10 septembre 2020

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeanhot Fürpass
bourgmestre



Nadine Braconnier
secrétaire